

COMMUNIQUE DE PRESSE
KEMENADENN KELAOUÏÑ
Lundi 12 décembre 2016

Inscriptions sur les listes électorales

Les nouveaux arrivants à Quimper ou les jeunes gens qui auront 18 ans avant le 28 février 2017 et qui n'ont pas déjà été inscrits d'office, peuvent s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 31 décembre prochain :

L'inscription sur les listes électorales peut s'effectuer :

- **En ligne** via www.service-public.fr

Ou

- **À la Mairie-Centre**

Les bureaux sont ouverts du **lundi au vendredi** :
De 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 17 H 00

- **Dans les Mairies annexes**

Ergué-Armel - Kerfeunteun - Penhars
De 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30

Une permanence est assurée pendant le mois de **décembre**, tous les samedis matins, de 9 heures à 12 heures.

CONTACT PRESSE
DAREMPRED KELAOUÏÑ

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KËR HA TOLPAD-KERIOÛ
CS 26004
29107 QUIMPER/KEMPER
CEDEX

TÉL./PGZ. 02 98 98 89 71
Ou/pe 02.98.98.88.99

cabinet@quimper.bzh

PLUS D'INFOS
www.quimper.bzh



VilledQuimper



@VilledQuimper

➤ **Liste des documents nécessaires pour une inscription**

a) **une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription) ;

b) **un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois** (quittance de loyer, facture d'électricité ou gaz, de téléphone fixe ou portable ou inscription au rôle des contributions).

➤ Les Quimpérois qui ont changé d'adresse à l'intérieur de la commune doivent également le signaler avant le 31 décembre prochain.

➤ Les ressortissants de l'Union Européenne résidant en France peuvent demander leur inscription sur la liste électorale complémentaire valable pour les municipales et les européennes. Les personnes intéressées doivent se présenter uniquement en **mairie-centre, au service élections** munies d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.